

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 2 novembre 2018, à 8h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

**PRÉSENCES :**

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, M. Raymond St-Onge, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**AVIS DE CONVOCATION :**

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Avis de motion et dépôt du projet de règlement no. 291-2018 sur la gestion contractuelle;

192-10-2018

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 291-2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE :**

Avis de motion est donné par M. Jacques Lirette que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement sur la gestion contractuelle. Un projet de règlement est présenté séance tenante.

\_\_\_\_\_  
André Gagnon, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

\_\_\_\_\_  
Marie-Eve Parent, directrice générale  
et secrétaire-trésorière